

BULLET



PREAVIS N° 15-2017

AU CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Séance du 30 octobre 2017

Modification du règlement sur la taxe de séjour et
sur la taxe sur les résidences secondaires

BULLET

PREAVIS MUNICIPAL No 15-2017

Modification du règlement intercommunal sur la taxe de séjour

Bullet, le 02 octobre 2017

Au Conseil communal De et à 1453 Bullet

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le règlement actuel date de 2007. Dans le cadre des réflexions de la commission tourisme, Yverdon-les-bains Régions a proposé de modifier et créer un nouveau règlement afin d'harmoniser la perception des taxes de séjour. Ce nouveau règlement a déjà reçu l'aval de l'ensemble des municipalités concernées.

Vu les articles 4 al. 2 ch. 13 et 43 al. 1 ch. 6 let. b de la loi du 26 février 1956 sur les communes (LC ; RSV 175.11),

Vu l'article 3bis de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LICom ; RSV 650.11)

Le conseil communal doit adopter ce nouveau règlement.

Le présent règlement et ses dispositions d'application définissent les conditions et les principes d'assujettissement ainsi que les modalités de perception de la taxe de séjour des communes rattachées au développement touristique d'Yverdon-les-Bains Région, ayant décidé d'adhérer à un règlement homogène.

Les principales modifications portent sur l'augmentation des tarifs qui reste modérée et la suppression de l'exonération des nuitées dans le cadre professionnel.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

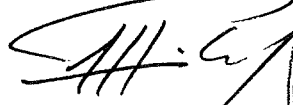
LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

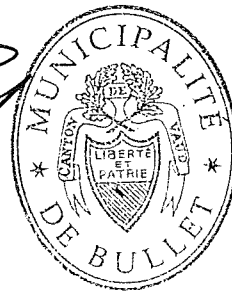
DECIDE

- D'adopter le nouveau règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires. Au nom de la Municipalité:

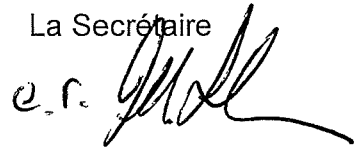
Le Syndic:



J.-F. Paillard



La Secrétaire



M. Thévenaz

Délégués municipaux: Mme Véronique Duvoisin et M. J.-F. Paillard

Annexe: un règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires

